



Changement de statut d'un diplomate

Par **Damnlong**, le **23/04/2013** à **15:29**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un diplomate pouvait changer de statut. si c'est le cas, quelles sont les modalités de changement d'un statut d'un diplomate ainsi que les membres de sa famille?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **23/04/2013** à **18:34**

bjr,

c'est l'état qui emploie cette personne qui lui octroie le statut diplomatique.

en france ce statut est régi par l'arrêté du 6 mars 1969.

les membres de la famille d'un diplomate en poste à l'étranger bénéficie à l'étranger d'une certaine immunité et privilèges.

il faut consulter les conventions de vienne sur ce sujet de 1961.

cdt